

Image not found or type unknown



Succession : droit du survivant

Par **mumar**, le **07/10/2014** à **15:54**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes mariés sans contrat de mariage, il a 2 enfants de son côté et moi-même j'ai 3 enfants, nous n'avons pas d'enfants en commun.

Nous sommes en location, pas de bien immobiliers, une auto au nom de M et Mme, une moto au nom de mon mari, en cas de décès de l'un ou l'autre quels sont les droits des enfants par rapport au survivant ? au niveau du logement loué en commun, au niveau du mobilier de ce logement, et avec les 2 moyens de transport ? nous avons aussi un livret A au nom de mon mari, que deviendrait l'argent qui est dessus s'il décède en premier ?

Merci par avance